

Programme formation continue des avocats Septembre 2026

Thème : La clause de non-concurrence

Date : Lundi 7 septembre 2026 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Rappeler des conditions de validité de la clause de non-concurrence*
- *Connaître les modalités de renonciation à la clause de non-concurrence par l'employeur*
- *Analyser les conséquences en cas de violation de la clause de non-concurrence par le salarié*

Méthodes mobilisées :



Programme :

I. Les conditions de validité de la clause de non-concurrence

- A. L'écrit obligatoire
- B. La protection d'un intérêt légitime de l'entreprise
- C. La limitation dans le temps et l'espace géographique
- D. La limitation de l'activité et les spécificités de l'emploi du salarié
- E. L'existence d'une contrepartie financière

II. La renonciation de l'employeur à la clause de non-concurrence

- A. Les conditions de renonciation

1. La faculté de renonciation

2. La manifestation claire et non équivoque

B. Le délai de renonciation

III. L'adjonction de la clause de non-concurrence

IV. La violation de la clause de non-concurrence par le salarié

A. Actes de violation de la clause de non-concurrence

B. Conséquences de la violation de la clause de non-concurrence

V. L'annulation de la clause de non-concurrence le juge

VI. La révision de la clause de non-concurrence par le juge

VII. La responsabilité du nouvel employeur



Moyens pédagogiques :

Intervention orale interactive et Powerpoint



Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Lucie FRANCO, Avocate au Barreau de Val de Marne Avocate en droit du travail

Informations importantes :

- **Tarifs :**
 - Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.